COMMUNE de SAINT-VAURY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE**, **le 08 avril à 18h00**,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VAURY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de Monsieur BAYOL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03/04/2024

Nombre de conseillers en exercice **:** *19*

PRESENTS :

M. Ph BAYOL, Maire ; M. J-L BARBAIRE, 1er adjoint ; Mme A MARTIN, 2ème adjointe ; M. St MAISONNEUVE, 3ème adjoint ; Mme M VILLARD, 4ème adjointe ; M. Cl LUTRAT, 5ème adjoint ; Mmes M BERGERON, M GAZONNAUD ; Mme LEFORT ; MM. P PLANCOULAINE, P DECIO, B CUBIZOLLES ; Mmes M-L LUCQUIAUD-BONHOMME, N VINZANT ; MM. O ROCHE, D PINET, F LOUIS ; Mme N THIERRY.

POUVOIR :

Mme I REVEIL (pouvoir à Mme M GAZONNAUD).

EXCUSEE:
Mme I REVEIL

1°) Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 et du 12 février 2024

Mme LUCQUIAUD-BONHOMME demande s'il y a des informations concernant le lieu d'installation de l'association Douceurs des 3 cornes.
M. BAYOL lui fait part qu'il n'a pas de nouvelles des responsables de l'association. Lors du dernier rendez-vous, il leur avait été conseillé de prendre contact avec le propriétaire du local où était l'esthéticienne avant son déménagement.

Mme LUCQUIAUD-BONHOMME souhaite que lors du prochain examen de demandes de subvention des familles habitant Saint-Vaury, pour un voyage scolaire organisé par le Collège, les noms des élèves soient communiqués dans le document préparatoire du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus du 18 décembre 2023 et du 12 février 2024.

2°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Monique BERGERON est désignée secrétaire de séance.

****

FINANCES

Rapporteur : Maryse VILLARD

Budget principal

3°) – Compte Financier Unique (CFU) 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**543 650.00**	**533 659.70**
60 – Achats & variation des stocks	345 800.00	344 723.74
604 – Achats d'études, prestations de services	*81 000.00*	*83 390.44*
606 – Achats non stockés de matières & fournitures	*264 800.00*	*261 333.30*
61 – Services extérieurs	136 750.00	126 112.30
611 – Contrats de prestations de services	*30 600.00*	*27 576.00*
613 - Locations	*3 500.00*	*3 271.44*
615 – Entretien & réparations	*78 850.00*	*76 005.06*
616 – Primes d'assurance	*9 900.00*	*9 878.00*
618 - Divers	*13 900.00*	*9 381.80*
62 – Autres services extérieurs	49 600.00	51 294.66
622 – Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	*100.00*	*110.00*
623 – Publicité, publications, relations publiques	*14 000.00*	*14 621.51*
624 – Transports de biens & transports collectifs	*5 500.00*	*6 250.00*
625 – Déplacements, missions & réceptions	*500.00*	*595.08*
626 – Frais postaux & frais de télécommunication	*21 500.00*	*22 450.05*
627 – Frais bancaires & assimilés	*500.00*	*247.84*
628 - Divers	*7 500.00*	*7 020.18*
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	11 500.00	11 529.00
Chapitre 012 – Charges de personnel	**1 104 250.00**	**1 099 287.11**
62 – Personnel – Autres services extérieurs	500.00	0.00
63 – Personnel – Impôts, taxes et versements assimilés	19 500.00	19 905.43
64 – Charges de personnel	1 084 250.00	1 079 381.68
641 – Rémunération du personnel	748 000.00	744 276.69
645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	*336 250.00*	*335 104.99*
Chapitre 73 – Impôts et taxes	**5 400.00**	**5 351.81**
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**209 377.00**	**206 028.22**
653 – Indemnités, frais de mission et de formation élus	*92 900.00*	*94 051.24*
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	*0.00*	*453.25*
655 – Contingents et participations obligatoires	*3 000.00*	*3 735.54*
656 – Participations	*21 600.00*	*15 230.67*
657 – Subventions de fonctionnement versées	*61 600.00*	*62 315.09*
658 – Charges diverses de gestion courante	*30 277.00*	*30 242.43*
Chapitre 66 – Charges financières	**110 120.00**	**35 431.39**
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	**1 950.00**	**0.00**
Chapitre 68 – Dotations	**4 250.00**	**4 242.36**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**1 978 997.00**	**1 884 000.59**
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (opérations d'ordre)	*0.00*	*0.00*
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements & provisions	*15 423.00*	*15 423.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***15 423.00***	***15 423.00***
023 – Virement à la section d'investissement	**95 000.00**	**0.00**
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 089 420.00**	**1 899 423.59**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	CA 2023
Chapitre 64 – Charges de personnel - Remboursements	**21 500.00**	**21 497.24**
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	**159 100.00**	**164 617.49**
703 – Redevances et recettes d'utilisation du domaine	*7 450.00*	*8 270.24*
706 – Prestations de services	*127 500.00*	*132 175.56*
708 – Autres produits	*24 150.00*	*24 171.69*
Chapitre 73 – Impôts & taxes	**786 276.00**	**786 536.05**
731 – Impôts locaux	*742 576.00*	*744 470.00*
732 – Fiscalité reversée	*43 700.00*	*42 066.05*
Chapitre 74 – Dotations et participations	**946 994.00**	**927 239.47**
741 - DGF	*733 034.00*	*733 034.00*
742 -Dotations aux élus locaux	*200.00*	*293.00*
744 - FCTVA	*2 800.00*	*2 767.39*
747 - Participations	*187 650.00*	*167 720.22*
748 – Autres attributions et participations	*23 310.00*	*23 424.86*
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	**59 628.88**	**55 114.62**
752 – Revenus des immeubles	*46 000.00*	*47 809.65*
758 – Produits divers	*13 628.88*	*7 304.97*
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	**1 550.00**	**1 578.06**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**1 975 048,88**	**1 956 582.93**
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	*0.00*	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***	***0.00***
002 – Résultats antérieurs reportés	**114 371.12**	**114 371.12**
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 089 420.00**	**2 070 954.05**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	CA 2023
001 – Déficit d'investissement reporté	**32 221.07**	**32 221.07**
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**95 000.00**	**93 575.48**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	**6 050.00**	**2 163.00**
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	**183 601.93**	**155 241.87**
211 - Terrains	*25 150.00*	*31 245.91*
213 - Constructions	*64 600.00*	*49 330.09*
215 - installations, matériels et outillages techniques	*82 071.93*	*62 965.83*
218 – Autres immobilisations corporelles	*11 780.00*	*11 700.04*
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**96 549.00**	**10 862.40**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	**0.00**	**0.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**413 422.00**	**294 063.82**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	*0.00*	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***	***0.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**413 422.00**	**294 063.82**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	CA 2023
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves	**131 922.00**	**131 905.65**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	**67 975.00**	**18 267.40**
132 – Subventions d'équipement non transférables	*21 319.00*	*10 239.54*
134 – Fonds affectés à l'équipement non transférables	*46 656.00*	*8 027.86*
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	**100 000.00**	**99 900.00**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	**3 102.00**	**0.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**302 999.00**	**250 073.05**
Chapitre 19 – Subvention d'équipement	*0.00*	*0.00*
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	*0.00*	*0.00*
Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations	*15 423.00*	*15 423.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***15 423.00***	***15 423.00***
021 – Virement de la section de fonctionnement	**95 000.00**	**0.00**
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**413 422.00**	**265 496.05**

Détail des opérations d'investissement

N°12 – Mobilier & matériels informatiques et de bureau	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	12 980.00	12 955.19
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	0.00	0.00

N°14 – Ecole élémentaire	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 600.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

N°16 – Service technique – Matériels	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	18 500.00	17 829.31
Recettes	5 160.00	0.00

N°41 – Immeuble La Poste	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	4 350.00	1 623.00
Recettes	0.00	0.00

N°44 – Maison France Services	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	25 150.00	15 191.57
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	5 550.00	0.00

N°47 – Immeuble gîte communal	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Recettes	8 027.00	8 027.86

N°48 – Immeuble 13 rue de la Marche	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 140.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

N°51 – Bâtiment public – gymnase	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	850.00	840.05
Recettes – Chapitre 13 - Subvention	0.00	0.00

N°53 – Cimetière	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Ch 20 & 21 – Immobilisations incorporelles & corporelles	540.00	540.00
Recettes	0.00	0.00

N°54 – Eclairage public	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	42 100.00	40 958.17
Recettes – Chapitre 13 - Subvention	0.00	0.00

N°56 – Réaménagement du cœur de bourg	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours	29 227.00	10 862.40
Recettes	0.00	0.00

N°58 – Travaux école maternelle	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	36 000.00	33 298.47
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	18 671.00	0.00

N°59 – Jardins partagés de Saint-Vaury	BP 2023	CA 2023
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	17 000.00	14 679.18
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	0.00	0.00

Délibération N° **DE-2404-10**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget principal – CFU 2023	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
17	18	1	19	0	0	1
Détail des votants (s'il y a lieu)						M. BAYOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 20 septembre 2021 qui instaure le Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2022. Ce nouveau document comptable se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour l'ensemble des budgets dont le budget principal.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		114 371,12	32 221.07			
Opérations de l'année	1 899 423,59	1 956 582,93	261 842.75	265 496.05		
TOTAUX	1 899 423,59	2 070 954,05	294 063,82	265 496,05		142 962.69
Résultat exceptionnel*						
Reste à réaliser			25 580,00	47 694,00		22 114,00
Résultats de clôture		171 530,46	-6 453.77			165 076.69

Ces résultats sont repris au BP du budget principal de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Armelle MARTIN, 2ème adjointe :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2023 et :

- ***DONNE ACTE*** *de la présentation faite du Compte Financier Unique du budget principal lequel peut se résumer comme indiqué ci-avant ;*
- ***CONSTATE****, pour la comptabilité du budget principal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- ***RECONNAIT*** *la sincérité des restes à réaliser ;*
- ***ARRETE*** *les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

****

4°) - Affectation du résultat 2023

Délibération N° DE-2404-11

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget principal – Affectation du résultat 2023	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE :

- Excédent d'investissement antérieur reporté : - 32 221.07 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 114 371.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Solde de la section d'investissement au 31/12/2023 :

- Solde d'exécution de l'exercice : 3 653.30 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté : - 32 221.07 €

Solde d'exécution cumulé (001) : - 28 567.77 €

Restes à réaliser au 31/12/2026

Sur dépenses d'investissement : - 25 580.00 €
Sur recettes d'investissement : 47 694.00 €
Solde des restes à réaliser : 22 114.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023 :

Rappel du solde d'exécution cumulé (001) : - 28 567.77 €
Rappel du solde des restes à réaliser : 22 114.00 €
Résultat - 6 453.77 €
Besoin de financement : 6 453.77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2023 :

- Solde d'exécution de l'exercice : 57 159.34 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : 114 371.07 €

Solde d'exécution cumulé : 171 530,46 €

• ***DECIDE*** *d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2023 comme suit :*

- *24 294.77 € au compte 1068 du budget primitif 2024 ;*
- *147 235.69 € au compte 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2024.*

5°) - Vote des taux d'imposition 2024

Délibération N° **DE-2404-12**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Fiscalité**
Budget principal – Fiscalité – Taux des taxes locales 2024	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 de la Commune.

Il propose, compte tenu des dépenses et recettes prévisionnelles d'augmenter la fiscalité locale de 2%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

• FIXE *le taux de la taxe sur le foncier bâti à :* *42.43 %*
le taux de la taxe sur le foncier non bâti à : *66.13 %*
le taux de la taxe d'habitation à : *15.32 %*

****

6°) - Budget primitif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**546 750.00**
60 – Achats & variation des stocks	363 800.00
604 – Achats d'études, prestations de services	*90 500.00*
606 – Achats non stockés de matières & fournitures	*273 300.00*
61 – Services extérieurs	111 500.00
611 – Contrats de prestations de services	*7 500.00*
613 - Locations	*3 000.00*
615 – Entretien & réparations	*66 850.00*
616 – Primes d'assurance	*20 750.00*
618 - Divers	*13 400.00*
62 – Autres services extérieurs	59 450.00
622 – Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	*3 300.00*
623 – Publicité, publications, relations publiques	*14 750.00*
624 – Transports de biens & transports collectifs	*10 500.00*
625 – Déplacements, missions & réceptions	*500.00*
626 – Frais postaux & frais de télécommunication	*20 000.00*
627 – Frais bancaires & assimilés	*250.00*
628 - Divers	*10 150.00*
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	12 000.00

Chapitre 012 – Charges de personnel	**1 125 700.00**
62 – Personnel – Autres services extérieurs	500.00
63 – Personnel – Impôts, taxes et versements assimilés	20 200.00
64 – Charges de personnel	1 105 000.00
641 – Rémunération du personnel	*767 100.00*
645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	*337 900.00*
Chapitre 73 – Impôts et taxes	**5 500.00**
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**226 725.00**
653 – Indemnités, frais de mission et de formation élus	*96 500.00*
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	*500.00*
655 – Contingents et participations obligatoires	*3 500.00*
656 – Participations	*46 400.00*
657 – Subventions de fonctionnement versées	*76 000.00*
658 – Charges diverses de gestion courante	*3 825.00*
Chapitre 66 – Charges financières	**181 034.00**
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	**2 552.00**
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations	**600.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**2 088 861.00**
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements & provisions	*15 423.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***15 423.00***
023 – Virement à la section d'investissement	90 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 194 284.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
Chapitre 64 – Charges de personnel - Remboursements	**8 000.00**
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	**181 450.00**
702 – Ventes de récoltes & de produits forestiers	*27 600.00*
703 – Redevances et recettes d'utilisation du domaine	*6 000.00*
706 – Prestations de services	*132 000.00*
708 – Autres produits	*15 850.00*
Chapitre 73 – Impôts & taxes	**837 925.00**
731 – Impôts locaux	*796 100.00*
732 – Fiscalité reversée	*41 825.00*
Chapitre 74 – Dotations et participations	**954 295.00**
741 - DGF	*746 964.00*
742 – Dotation aux élus locaux	*200.00*
744 - FCTVA	*2 036.00*
747 - Participations	*183 250.00*
748 – Autres attributions et participations	*21 845.00*
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	**62 898.31**
752 – Revenus des immeubles	*50 500.00*
758 – Produits divers	*12 398.31*
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	**2 480.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**2 047 048.31**
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***
002 – Résultats antérieurs reportés	**147 235.69**
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**2 194 284.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	RAR 2023	BP 2024
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		**86 000.00**
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	**3 840.00**	**14 000.00**
203 – Frais d'étude, de recherche et de développement	*3 840.00*	*14 000.00*
204 – Subventions d'équipement versées	*0.00*	*0.00*
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	**3 740.00**	**235 992.23**
211 - Terrains		*16 380.00*
213 - Constructions	*2 600.00*	*45 650.00*
215 - installations, matériels et outillages techniques	*1 140.00*	*165 762.23*
218 – Autres immobilisations corporelles		*8 200.00*
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**18 000.00**	**30 000.00**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières		**8 360.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**25 580.00**	**374 352.23**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		
001 – Résultat d'investissement reporté		***28 567.77***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**428 500.00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	RAR 2023	BP 2024
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves		**50 113.00**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	**47 694.00**	**75 270.00**
132 – Subventions d'équipement non transférables	*9 920.00*	*74 180.00*
134 – Fonds affectés à l'équipement non transférables	*37 774.00*	*1 090.00*
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées		**150 000.00**
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**47 694.00**	**275 383.00**
Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations		*15 423.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		***15 423.00***
021 – Virement de la section de fonctionnement		**90 000.00**
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**428 500.00**	

****

Détail des opérations d'investissement

N°12 – Mobilier & matériels informatiques et de bureau	**RAR 2023**	**BP 2024**
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	8 200.00
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	0.00	0.00

N°13 – Accueil de loisirs	**RAR 2023**	**BP 2024**
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		22 000.00
Recettes		13 000.00

N°14 – Ecole élémentaire	**RAR 2023**	**BP 2024**
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 600.00	3 650.00
Recettes	0.00	0.00

N°16 – Service technique - Matériels	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		140 000.00
Recettes	4 792.00	15 000.00

N°41 – Immeuble La Poste	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 20 – Immobilisations corporelles	2 700.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

N°44 – Maison Frances Service	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	5 063.00	0.00

N°48 – Immeuble 13 rue de la Marche	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 140.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

N°51 – Bâtiment public - Gymnase	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	9 000.00
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	0.00	1 900.00

N°52 – Salle des fêtes - Travaux	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	11 000.00
Recettes – Chapitre 13 - Subventions	0.00	2 300.00

N°53 – Cimetière	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0.00	10 000.00
Recettes	0.00	0.00

N°54 – Eclairage public	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 140.00	8 400.000
Recettes	9 248.00	1 090.00

N°56 – Réaménagement du cœur de bourg	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours	18 000.00	0.00
Recettes – Chapitre 13 - Subventions		30 000.00

N°58 – Travaux école maternelle	RAR 2023	BP 2024
Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Recettes	18 671.00	0.00

M. LOUIS souhaiterait que le budget alloué à la réparation du réseau routier soit augmenté notamment le colpatch.

M. BARBAIRE lui répond en lui indiquant que trois interventions sont prévues :

- la pose de colpatch (1 500 €) ;
- du point à temps (10 000 €) ;
- le programme routier annuel réalisé par Evolis (100 000 €).

M. LUTRAT complète le propos en indiquant justement qu'une campagne de colpatch va être lancée dans les prochains jours.

M. LOUIS indique que selon les propos de M. RAGAIN, lorsqu'il était adjoint au Maire, l'enveloppe consacrée à l'entretien du réseau routier était d'environ 130 000 € par an.

M. BAYOL confirme ces chiffres mais précise que les moyens budgétaires de la commune étaient significativement différents avec des résultats annuels bien plus importants. Pour autant, si on additionne les 3 types d'intervention, la dépense en 2024 sera quand même de 111 500 €.

M. LOUIS s'interroge sur cet appauvrissement et demande notamment s'il y a eu une baisse du revenu fiscal moyen des habitants de Saint-Vaury.

Pour M. BAYOL ce revenu est plutôt bas. Il doit être assez aisé de trouver des chiffres pour confirmer ce propos.

M. LOUIS s'inquiète également d'une capacité de désendettement de la Commune anormalement longue si l'on rapporte l'autofinancement au stock de dette, ce qui est inquiétant. S'ajoute à cette situation, des aides de l'Etat en baisse (fonds vert) et une non-actualisation de la DGF par rapport à l'inflation

M. BAYOL valide le propos et confirme lui aussi ses inquiétudes. La marge budgétaire a été absorbée par l'envolée des prix de l'énergie. Depuis de nombreuses années, les lignes sont analysées au plus près pour limiter au maximum les dépenses. L'Etat choisissant de ne pas revaloriser ses dotations, c'est le contribuable local qui supporte les nécessaires augmentations budgétaires de la collectivité.

M. BARBAIRE souligne que ce fonctionnement à moindre coût a forcément des répercussions sur les services de la commune, avec notamment des moyens matériels réduits au strict minimum.

Pour M. MAISONNEUVE, le citoyen paye deux fois, les impôts et une mauvaise qualité du service public. Surtout, un choix politique national est fait quant aux recettes fiscales, en refusant de taxer les citoyens les plus riches.

M. LOUIS souligne en effet la présence de richesse dans le pays avec 60 milliards de dividendes réalisés par les entreprises du CAC 40.

Mme MARTIN témoigne de la complexité dans le domaine de la politique en faveur de la jeunesse où l'énergie et les moyens sont surtout mobilisés pour maintenir l'existant.

Cette situation oblige notamment à réfléchir à une nouvelle répartition des recettes d'un service selon M. MAISONNEUVE, en accentuant la participation des familles par une augmentation des tarifs.

M. BAYOL constate que le citoyen est maintenant obligé de payer plusieurs fois un service avec au final une contribution très importante : par exemple la santé avec les cotisations de la sécurité sociale puis celles des complémentaires santé et maintenant de plus en plus, les sur honoraires.

****

Délibération N° DE-2404-13

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget principal – Budget primitif 2024	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024 par chapitre :

Fonctionnement :

Dépenses

Crédits nouveaux : 2 200 650.00 €

Recettes

Crédits nouveaux : 2 053 414.31 €

Excédent de fonctionnement reporté :		147 235.69 €
	Total :	2 200 650.00 €

Investissement :

Dépenses

Crédits nouveaux :		374 352.23 €
Déficit d'investissement reporté		28 567.77 €
Restes à réaliser :		25 580.00 €
	Total :	428 500.00 €

Recettes

Crédits nouveaux :		380 806.00 €
Restes à réaliser :		47 694.00 €
	Total :	428 500.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ADOPTE*** *le Budget Primitif 2024 par chapitre budgétaire ;*
- ***PRECISE*** *que les opérations d'investissement ont fait l'objet d'un vote par opération.*

****

Budget annexe Lotissement de la Magnane

7°) – Compte Financier Unique (CFU) 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	160.00	129.17
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	0.00	0.00
Chapitre 66 – Charges financières	1 848.93	1 688.40
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**2 008.93**	**1 817.57**
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	*2 008.93*	*1 817.57*
Chapitre 71 – Production stockées (ou déstockage)	*33 804.73*	*17 841.08*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***35 813.66***	***19 658.65***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**37 822.59**	**21 476.22**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	33 804.73	17 841.08
Chapitre 74 – Dotations et participations	0.00	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**33 804.73**	**17 841.08**
Chapitre 71 – Production stockées (ou déstockage)	*2 008.93*	*1 817.57*
Chapitre 76 – Transferts de charges	*2 008.93*	*1 817.57*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***4 017.86***	***3 635.14***
002 – Résultats antérieurs reportés	***0.00***	***0.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**37 822.59**	**21 476.22**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	47 704.44	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**47 704.44**	**0.00**
Chapitre 35 –Stocks de produits	*2 008.93*	*1 817.57*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***2 008.93***	***1 817.57***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**49 713.37**	**1 817.57**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	CFU 2023
001 – Résultat d'investissement reporté	15 908.64	15 908.64
1641 – Emprunts en euros	0.00	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**15 908.64**	**15 908.54**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*33 804.73*	*17 841.08*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***33 804.73***	***17 841.08***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**49 713.37**	**33 749.72**

****

Délibération N° **DE-2404-14**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget annexe Lotissement La Magnane – CFU 2023	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
17	18	1	18	0	0	1
Détail des votants (s'il y a lieu)						M. BAYOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 20 septembre 2021 qui instaure le Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2022. Ce nouveau document comptable se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour l'ensemble des budgets y compris celui du budget annexe du Lotissement de La Magnane.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				15 908.64		
Opérations de l'année	21 476.22	21 476.22	1 817.57	17 841.08		
TOTAUX	21 476.21	21 476.22	1 817.57	33 749.72		31 932.15
Résultats de clôture		0,00		31 932.15		31 932.15

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Armelle MARTIN, 2ème adjointe :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement La Magnane et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2023 et :

- ***DONNE ACTE*** *de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget annexe du Lotissement La Magnane lequel peut se résumer comme indiqué ci-avant ;*
- ***CONSTATE****, pour la comptabilité de ce budget annexe lotissement de La Magnane, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- ***CONSTATE*** *l'absence de restes à réaliser ;*
- ***ARRETE*** *les résultats définitifs tes que résumés ci-dessus.*

****

8°) - Budget primitif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
Chapitre 66 – Charges financières	2 000.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**2 000.00**
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	*2 000.00*
Chapitre 71 – Production stockée (ou déstockage)	*15 000.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***17 000.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**19 000.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté - excédent	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	
Chapitre 74 – Dotations et participations	15 000.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**15 000.00**
Chapitre 71 – Production stockée (ou déstockage)	*2 000.00*
Chapitre 76 – Transferts de charges financières	*2 000.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***4 000.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**19 000.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	44 932.15
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**44 932.15**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*2 000.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***2 000.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**46 932.15**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
001 – Résultat d'investissement reporté	31 932.15
16 – Emprunt en euros	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**31 932.15**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*15 000.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***15 000.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**46 932.15**

M. LOUIS pose la question d'une baisse du prix au mètre carré pour les derniers lots qui restent à vendre.

Selon M. PLANCOULAINE, cette décision n'aurait sans doute qu'un faible impact tant le marché de la construction connait un recul conséquent en ce moment.

M. BAYOL ne souhaite pas baisser de nouveau le prix au mètre carré (il a baissé de 25 € à 20 €) par souci d'équité avec ceux qui ont payé 20 € le mètre carré.

Mme LUCQUIAUD-BONHOMME indique que la solution serait que la Commune construise des logements pour les louer mais a bien conscience des problèmes de moyens financiers que cela suppose.

M. BAYOL fait part que le Conseil départemental s'intéresse au logement, notamment à la réhabilitation de ceux situés en centre-bourg. Il s'agit d'un enjeu d'autant plus important avec la perspective du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

Délibération N° **DE-2404-15**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget annexe lotissement La Magnane – Budget primitif 2024	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget annexe lotissement La Maganne pour l'année 2024 par chapitre :

Fonctionnement :

Dépenses

Crédits nouveaux : 19 000.00 €

Recettes

Crédits nouveaux : 19 000.00 €

Investissement :

Dépenses

Crédits nouveaux : 46 932.15 €

Recettes

Crédits nouveaux : 15 000.00 €
Excédent d'investissement reporté 31 932.15 €
Total : 46 932.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ADOPTE*** *le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Lotissement La Magnane par chapitre budgétaire.*

****

Budget annexe Lotissement des trois sources

9°) - Compte Financier Unique (CFU) 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	23 452.00	8 360.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**23 452.00**	**8 360.00**
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	*0.00*	*0.00*
Chapitre 71 – Production stockées (ou déstockage)	*0.00*	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***	***0.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**23 452.00**	**8 360.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	0.00	0.00
Chapitre 71 – Production stockée	0.00	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**0.00**	**0.00**
Chapitre 71 – Production stockées (ou déstockage)	*23 452.00*	*8 360.00*
Chapitre 76 – Transferts de charges	*0.00*	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***23 452.00***	***8 360.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**23 452.00**	**8 360.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2023	CFU 2023
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**0.00**	**0.00**
Chapitre 35 –Stocks de produits	*23 452.00*	*8 360.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***23 452.00***	***8 360.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**23 452.00**	**8 360.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023	CFU 2023
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
16 - Emprunt	23 452.00	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**23 452.00**	**0.00**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*0.00*	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***	***0.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**23 452.00**	**0.00**

Délibération N° **DE-2404-16**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget annexe lotissement les 3 sources – CFU 2023	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
17	18	1	18	0	0	1
Détail des votants (s'il y a lieu)						M. BAYOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 20 septembre 2021 qui instaure le Compte Financier Unique à compter du 1er janvier 2022. Ce nouveau document comptable se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour l'ensemble des budgets y compris celui du budget annexe du Lotissement des 3 sources.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'année	8 360.00	8 360.00	8 360.00	0.00		
TOTAUX	8 360.00	8 360.00	8 360.00	0.00	8 360.00	0.00
Résultats de clôture		0,00	8 360.00	0.00	8 360.00	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Armelle MARTIN, 2ème adjointe :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement des 3 sources et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2023 et :

- ***DONNE ACTE*** *de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget annexe du Lotissement des 3 sources lequel peut se résumer comme indiqué ci-avant ;*
- ***CONSTATE****, pour la comptabilité de ce budget annexe lotissement des 3 sources, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- ***CONSTATE*** *l'absence de restes à réaliser ;*
- ***ARRETE*** *les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

10°) - Budget primitif 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2024
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**0.00**
Chapitre 60 – Achats et variation des stocks	*0.00*
Chapitre 71 – Production stockée (ou déstockage)	*8 360.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***8 360.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**8 360.00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2024
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes	0.00
Chapitre 74 – Dotations et participations	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**0.00**
Chapitre 71 – Production stockée (ou déstockage)	*0.00*
Chapitre 74 – Dotations et participations	*8 360.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***8 360.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**8 360.00**

****

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2024
001 – Résultat d'investissement reporté	**8 360.00**
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**8 360.00**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*0.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***0.00***
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**8 360.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2024
16 – Emprunt en euros	0.00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	**0.00**
Chapitre 35 – Stocks de produits	*8 360.00*
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	***8 360.00***
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**8 360.00**

Mme LUCQUIAUD-BONHOMME souhaiterait que la question de la réalisation de ce lotissement soit reposée.

M. MAISONNEUVE approuve mais indique, en rappel des propos précédents de M. PLANCOULAINE, que le contexte économique n'est pas favorable notamment à cause de taux d'intérêt hauts.

M. LOUIS ajoute que les salaires ne sont pas suffisants pour pouvoir supporter la charge financière correspondant à la construction d'une maison.

M. BARBAIRE se rappelle que l'inflation était très importante dans les années 80 mais elle ne constituait pas un problème dans la mesure où les salaires étaient réévalués en conséquence. Des taux d'intérêts à 3 ou 4 %, ce n'est finalement pas si important que ça mais c'est la hausse soudaine en quelques mois qui a eu un effet psychologique sur les investisseurs. Egalement, du fait de salaires faibles et subissant l'inflation, l'impact sur le marché de la construction est bien réel.

****

Délibération N° **DE-2404-17**

OBJET

FINANCES LOCALES	**Décisions budgétaires**
Budget annexe lotissement La Magnane – BP 2024	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget annexe lotissement des 3 sources pour l'année 2024 par chapitre :

Fonctionnement :

Dépenses

Crédits nouveaux : 8 360.00 €
Report : 0.00 €

Recettes

Crédits nouveaux : 8 360.00 €
Report : 0.00 €

Investissement :

Dépenses

Crédits nouveaux : 8 360.00 €
Report : 0.00 €

Recettes

Crédits nouveaux : 8 360.00 €
Report : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ADOPTE*** *le Budget Primitif 2024 du Budget annexe Lotissement des 3 sources par chapitre budgétaire.*

****

11°) – Convention avec le Conseil départemental – Boost'Comm'Une 2023-2026

Délibération N° **DE-2404-19**

OBJET

FINANCES LOCALES	
Convention avec le Conseil départemental – Boost communes 2023-2026	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que le Conseil départemental a renouvelé son dispositif d'aides aux communes appelé Boost'Comm'unes pour la période 2023 à 2026.

Ce dispositif d'aides porte sur une enveloppe de subventions connue à l'avance à savoir 30 000 € pour les 3 années à venir.

Chaque projet est subventionné au maximum à hauteur de 25 % de son coût hors taxes.

Il est proposé dans un premier temps d'intégrer deux demandes d'aides :

- Le changement des portes d'entrée du gymnase (côté mairie) :
  Aide sollicitée de 1 828.75 € - 25% de 7 314.98 € H.T.)
- Le changement de 2 portes à la salle des fêtes :
  Aide sollicitée de 2 207.70 € - 25% de 8 830.80 € H.T.

Pour solliciter de nouvelles aides, des fiches projet seront présentées au fur et à mesure avec la signature éventuelle d'avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention à intervenir avec le Conseil départemental de la Creuse portant sur le dispositif d'aides Boost'comm'unes pour la période 2023 à 2026, prévoyant une enveloppe de 30 000 € ;
- **SOLLICITE** dans un premier temps ce dispositif d'aide pour d'une part, le changement des portes d'entrée du gymnase (1 828.75 €), et d'autre part, le changement de 2 portes à la salle des fêtes (2 207.70 €).
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer cette convention et les avenants éventuels à intervenir.

****

URBANISME

12°) – Aménagement du cœur de bourg – Plan de financement (2)

M. BAYOL fait part aux membres du Conseil que les négociations avec l'Etat sont toujours en cours pour un financement du projet à 80%.

Un rendez-vous a eu lieu avec le Secrétaire Général de la Préfecture le vendredi 29 mars dernier.

Le taux d'intervention de la DETR est passé de 40 à 50%.

Le projet pourrait également être éligible au fonds vert et le Conseil régional pourrait intervenir spécifiquement dans le cadre de la construction de la halle.

M. LOUIS approuve cette recherche pour un financement à 80% de ce projet.

Délibération N° DE-2404-18

OBJET

FINANCES LOCALES	
Aménagement cœur de bourg – Plan de financement (2)	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le premier plan de financement de l'opération Aménagement cœur de bourg, adopté le 25 septembre 2023.

Après contact avec les services de l'Etat, un nouveau plan de financement est proposé.
Il prévoit de solliciter la DETR, le fonds vert, la DSIL et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.
Le taux de subvention sollicité est toujours de 80 %.

Le phasage en deux tranches est maintenu pour faciliter l'obtention des financements.

Dépenses de la tranche 1	Montant H.T.	Recettes de la tranche 1	Montant	*Taux*
Maîtrise d'œuvre		Etat		
Phase AVP global (forfait)	18 755,00 €	DETR (50% de 764 506.04 €)	382 253.02 €	*33.43%*
Phase PRO (1,1%)*	11 616,15 €	Fonds vert (80% de 378 803.90 €)	303 043.12 €	*26.51%*
Phase travaux (3,19%)*	33 382,80 €	DSIL (18.42% de 764 506.04 €)	140 815.55 €	*12.32%*
Etude réseaux EPU	4 200,00 €			
Travaux		Conseil Régional	88 536.26 :€	*7.74 %*
Aménagement place mairie/église	676 223,89 €	*(35% coût construction hall)*		
Construction hall (chêne)	282 566,24 €			
Toilettes publiques	22 171.36 €			
Travaux EPU	25 000,00 €			

Provision surveillance archéologique	50 000,00 €	Emprunt (30 ans)	200 000.00 €	*17.49 %*
Mission SPS	3 250,00 €			
Contrôle technique	2 000,00 €	Autofinancement	28 661.99 €	*2.51 %*
Frais divers *(annonces MP, diagnostic amiante, détection réseaux, archéologie, géotechnique relevé topo)*	14 144,50 €			
TOTAL des dépenses de la tranche 1	1 143 309,94 €	TOTAL des recettes de la tranche 1	1 143 309,94 €	*100,00%*

** intègre une révision des prix de 11% (acte d'engagement en date du 02 janvier 2020)*

Dépenses de la tranche 2	Montant H.T.	Recettes de la tranche 2	Montant	*Taux*
Maîtrise d'œuvre		Subventions Etat	423 578,99 €	*80,00%*
Phase PRO (1,1%)*	6 077,50 €	*(DETR, DSIL, fonds vert)*		
Phase travaux (3,19%)*	17 641,80 €			
Travaux				
Aménagement place du 11/11/1918	311 709,56 €	Emprunt 30 ans	100 000,00 €	*18,20%*
Aménagement place du 08/05/1945	191 044,88 €			
		Autofinancement	5 894,75 €	*1,80%*
Mission SPS	2 000,00 €			
Contrôle technique	1 000,00 €			
TOTAL des dépenses de la tranche 2	529 473,74 €	TOTAL des recettes de la tranche 2	529 473,74 €	*100,00%*
TOTAL des dépenses	1 672 783,68 €	TOTAL des recettes	1 672 783,68 €	*100,00%*

** intègre une révision des prix de 11% (acte d'engagement en date du 02 janvier 2020)*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *le plan de financement tel que présenté ci-avant correspondant au projet d'aménagement des 3 places du cœur de bourg :*
- ***SOLLICITE*** *d'une part, les aides de l'Etat au titre de la DSR, de la DSIL et du fonds vert pour un montant total de 826 111.69 €, et d'autre part du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour un montant de 88 536.26 €, au titre de la tranche n°1 (les aides de la tranche n°2 seront sollicitées dans un second temps) ;*
- ***DONNE POUVOIR*** *au Maire pour déposer des demandes d'aides et pour signer tout document relatif à ce dossier.*

****

DOMAINE & PATRIMOINE

13°) – Convention avec le SDEC – Audits énergétiques de 6 bâtiments communaux

Délibération N° DE-2404-20

OBJET

DOMAINE & PATRIMOINE	**Actes de gestion du domaine public**
Convention avec le SDEC – Audits énergétiques (6 bâtiments)	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée qu'il conviendrait de commencer en 2024 les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux en priorisant l'îlot situé autour de la mairie, et ce dans la perspective de proposer un système de production de chaleur unique (par exemple basé sur la géothermie) pour l'ensemble de ces bâtiments en substitution des chaufferies gaz actuelles (mairie, salle des fêtes, gymnase, ALSH, La Poste).

S'ajoutent à ces 5 bâtiments, un diagnostic énergétique de l'école élémentaire qui est le 2ème plus gros consommateur de gaz du patrimoine communal et qui doit faire l'objet, assez rapidement, de travaux importants avec la nécessité de changer les menuiseries.

Ces études sont estimées à 16 326 € H.T. (19 591.20 € TTC) maximum, sur la base du Bordereau de Prix Unitaire (BPU) le plus élevé et sans coefficient de réduction obtenu par le SDEC.

Le SDEC assure la maîtrise d'ouvrage et participe au plan de financement à hauteur de 65 % soit une aide de 8 661.90 € H.T. maximum. La Commune prend en charge les 35% restant soit 7 329.30 € TTC (intègre la TVA sur la totalité de la dépense).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention à intervenir avec le SDEC dont l'objet est la réalisation d'un audit énergétique sur 6 bâtiments communaux (mairie, gymnase, salle des fêtes, ALSH, immeuble la Poste, école élémentaire) au prix maximum de 16 326 € H.T.
- **SOLLICITE** le SDEC pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération et pour l'octroi d'une aide de 8 661.90 € maximum sur le H.T. ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

****

14°) – SDEC – Demande de concours technique et financier pour le réaménagement des installations d'éclairage public rue St-Michel, route du Moulin et rue du Grenouiller

Délibération N° DE-2404-21

OBJET

DOMAINE & PATRIMOINE	
SDEC - Demande de concours technique et financier pour le réaménagement des installations d'éclairage public rue St-Michel, route du Moulin et rue du Grenouiller	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de débuter la réflexion concernant le réaménagement de la rue Saint-Michel dès cette année, dans la mesure où le Conseil départemental envisage la réfection de la chaussée en 2025.

Dans le cadre de la réfection des rues Saint-Michel (revêtement, trottoirs, éclairage public), du Moulin (éclairage public) et du Grenouiller (éclairage public), le SDEC peut être sollicité pour une assistance technique et financière pour le réaménagement des installations d'éclairage public.

***Considérant** :*

- *les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) du 7 Juillet 2000 reçus à la préfecture de la Creuse le 19 octobre 2000,*
- *l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse en date du 13 mars 2001,*
- *la délibération du comité syndical du 7 Juillet 2000 décidant que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse intervienne à nouveau en éclairage public,*
- *les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2008, acceptant notamment la nouvelle dénomination du syndicat « Syndicat Départemental des Energies de la Creuse »,*

Vu la loi 85/704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance 2004/566 du 17 juin 2004.

Vu la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 qui a mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) : les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats ;par délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013, le SDEC a décidé de proposer à ses membres (communes et communautés de communes) un service de collecte et valorisation des CEE dans le cadre de leurs opérations génératrices d'économies d'énergie.

Vu l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par la collectivité d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine pour lesquelles le SDEC peut valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais du dispositif CEE ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux rues Saint-Michel, du Moulin et du Grenouiller ;
- **CHARGE** le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération définie ci-dessus ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

****

15°) – Demande d'acquisition (Mme BILL – M ETESON) d'un bien de section à Roches (partie de la parcelle cadastrée AD n°71)

Délibération N° DE-2404-22

OBJET

DOMAINE & PATRIMOINE	**Actes de gestion du domaine privé**
Demande d'acquisition (Mme BILL – M ETESON) d'un bien de section à Roches (partie de la parcelle cadastrée AD n°71)	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'Assemblée une lettre en date du 16 octobre 2024 de Mme BILL et M. ETESON dont l'objet porte sur une demande d'acquisition d'une partie du bien de section cadastrée AD n°71, mitoyen à leur résidence secondaire située à Roches (au numéro 10).

Cette demande est motivée par la nécessité d'assainir leur cave qui est régulièrement humidifiée par les eaux de ruissèlement passant à proximité de leur maison.

Il rappelle que les conditions ne sont pas remplies pour qu'une commission syndicale soit constituée à Roches et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article L.2411-2 du CGCT, de se prononcer sur cette vente.

Il propose de donner une suite favorable à cette demande et de fixer le prix de vente à 1 euro le mètre carré. Les autres frais (bornage, notaire) seront également à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour la vente à Mme BILL et M. ETESON d'une partie du bien de section cadastrée AD 71 situé à Roches (plan annexé) ;
• **FIXE** le prix de vente à 1 euro le m² et **PRECISE** que les frais de procédure seront à la charge des demandeurs si la vente peut se réaliser ;
• **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure de cession d'un bien de section.

****

INTERCOMMUNALITE

16°) – Evolis23 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022

Délibération N° DE-2404-23

OBJET

INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE	**Intercommunalité**
Evolis23 – Rapport annuel sur le prix, la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2022	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 d'EVOLIS23 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a été joint dans son intégralité en annexe du document préparatoire de ce Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***PREND ACTE*** *de la communication par EVOLIS23 de son rapport annuel pour l'année 2022 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.*

****

17°) – Agglo du Grand Guéret – Avis sur le Programme Local de l'Habitat (2024 – 2030)

Rapporteur : M. PLANCOULAINE

Il s'agit de la troisième programmation concernant ce PLH. Il couvre la période 2024 à 2030. La Communauté d'agglomération du Grand Guéret est la seule intercommunalité à avoir mis un tel programme en place.

Le document de programmation s'articule en 3 phases :

- un diagnostic complet
- la définition d'objectifs dont le principal est d'attirer de nouvelles populations par la rénovation du bâti ancien.
- Le programme concernait principalement la ville de Guéret et prévoyait une opération façades sur certaines autres communes de l'intercommunalité (dont Saint-Vaury). Peu de dossier ont été instruits dans ce cadre.
  Le programme évolue vers une extension du périmètre et il sera ainsi possible d'avoir sur Saint-Vaury une prime de sortie de vacance (le budget alloué n'est pas très conséquent, 5 sorties de vacance par an).

Il pourra être également envisagé une taxe sur les logements vacants de plus de 2 ans et une exonération de taxe foncière sur le bâti si des travaux de rénovation énergétique sont entrepris.

M. LOUIS demande s'il s'agit d'aides fiscales, ce à quoi M. PLANCOULAINE répond qu'il s'agit d'aides directes au paiement de travaux.

Délibération N° DE-2404-24

OBJET

INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE	**Intercommunalité**
Agglomération du Grand-Guéret – Avis sur le Programme Local d'Habitat (2024 – 2030)	

VOTE

Nombre de conseillers			Résultat du vote			
Présents	Votants	Pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
18	19	1	19	0	0	0
Détail des votants (s'il y a lieu)						

Monsieur le Maire présente le projet de Programme Local de l'Habitat (2024-2030) qui a reçu un avis favorable du Conseil communautaire de l'agglomération du Grand Guéret le 07 mars 2024.

La validation définitive de ce document interviendra après que les communes membres de la Communauté d'agglomération aient donné un avis dans les deux mois de la transmission de ce document (reçu le 10 mars 2024). A défaut de délibération, leur avis est réputé favorable.

Ce document se décline en trois axes :
- Diagnostic et éléments de bilan ;
- Orientations et objectifs ;
- Programme d'actions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

• ***DONNE*** *un avis favorable aux orientations, objectifs et programme d'actions du Programme Local de l'Habitat pour la période de 2024 à 2030.*

****

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Philippe BAYOL Monique BERGERON

Liste des délibérations de cette séance du Conseil Municipal :

DE-2404-10	FINANCES LOCALES	Budget principal – Compte Financier Unique 2023
DE-2404-11	FINANCES LOCALES	Budget principal – Affectation du résultat 2023
DE-2404-12	FINANCES LOCALES	Budget principal – Fiscalité – Taux des taxes locales 2024
DE-2404-13	FINANCES LOCALES	Budget principal – Budget primitif 2024
DE-2404-14	FINANCES LOCALES	Budget annexe Lotissement La Magnane – Compte Financier Unique 2023
DE-2404-15	FINANCES LOCALES	Budget annexe Lotissement La Magnane – Budget Primitif 2024
DE-2404-16	FINANCES LOCALES	Budget annexe Lotissement des trois sources – Compte Financier Unique 2023
DE-2404-17	FINANCES LOCALES	Budget annexe Lotissement des trois sources – Budget Primitif 2024
DE-2404-18	FINANCES LOCALES	Aménagement du Cœur de bourg – Plan de financement (2)
DE-2404-19	FINANCES LOCALES	Convention avec le Conseil départemental – Boost'Comm'Une (2023-2026)
DE-2404-20	DOMAINE & PATRIMOINE	Convention avec le SDEC – Audits énergétiques de 6 bâtiments communaux
DE-2404-21	DOMAINE & PATRIMOINE	SDEC – Demande de concours technique et financier pour le réaménagement des installations D'éclairage public rue St-Michel, route du Moulin et rue du Grenouiller
DE-2404-22	DOMAINE & PATRIMOINE	Demande d'acquisition (Mme BILL – M. ETESON) d'un bien de section à Roches (partie de la parcelle cadastrée AD n°71)
DE-2404-23	INSTITUTION & VIE POLITIQUE	Evolis23 – Rapport annuel sur le prix, la qualité du service public d'élimination des déchets 2022
DE-2404-24	INSTITUTION & VIE POLITIQUE	Agglomération du Grand Guéret – Avis sur le Programme Local d'Habitat (2024-2030)

Les Membres du Conseil Municipal, dans l'ordre du tableau

NOM	Prénom		Pouvoir reçu de	Signature
BAYOL	Philippe	Maire		
BARBAIRE	Jean-Luc	1er Adjoint		
MARTIN	Armelle	2ème Adjointe		
MAISONNEUVE	Stéphane	3ème Adjoint		
VILLARD	Maryse	4ème Adjointe		
LUTRAT	Claude	5ème Adjoint		
BERGERON	Monique	Conseillère		
GAZONNAUD	Maryse	Conseillère	Mme I REVEIL	
LEFORT	Line	Conseillère		
PLANCOULAINE	Patrick	Conseiller		
DECIO	Patrick	Conseiller		
CUBIZOLLES	Bernard	Conseiller		
LUCQUIAUD BONHOMME	Marie-Laure	Conseillère		
VINZANT	Nathalie	Conseillère		
ROCHE	Olivier	Conseiller		
PINET	Damien	Conseiller		
LOUIS	Florian	Conseiller		
THIERRY	Noémie	Conseillère		